

## LE 7 JANVIER 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité du Canton de Gore tenue à la Salle communautaire Trinity située au 2, chemin Cambria, à Gore, le **mardi 7 janvier 2020**, à **20 h**.

### SONT PRÉSENTS

Les conseillers et conseillères : Donald Manconi, Clark Shaw, Alain Giroux, Shirley Roy, Anik Korosec et Anselmo Marandola formant un quorum sous la présidence du maire, Scott Pearce.

La directrice générale, Julie Boyer ainsi que la secrétaire-trésorière Sarah Channell, sont aussi présentes.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

Le maire déclare la présente séance ouverte à 20 h.

#### 2020-01-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

**CONSIDÉRANT** l'ajout du sujet suivant au point varia :

- Résolution pour contester le projet de loi no 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*

**CONSIDÉRANT QUE** le point suivant est retiré de l'ordre du jour :

- Modification à la résolution 2019-10-253 concernant la prise en charge du déneigement de certaines rues privées

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Clark Shaw

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

**ADOPTÉE**

#### 2020-01-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2019

**ADOPTION OF THE MINUTES OF THE REGULAR MEETING HELD DECEMBER 2, 2019**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : le conseiller Anselmo Marandola  
**APPUYÉ** PAR : la conseillère Shirley Roy  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019 soit approuvé tel que soumis.

**ADOPTÉE**

**2020-01-003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DU BUDGET DU 12 DÉCEMBRE 2019 À 18 H**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget du 12 décembre 2019 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Anik Korosec  
**APPUYÉ** PAR : le conseiller Alain Giroux  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget du 12 décembre 2019 soit approuvé tel que soumis.

**ADOPTÉE**

**2020-01-004 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2019 À 18 h 30**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2019 à 18 h 30 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : la conseillère Shirley Roy  
**APPUYÉ** PAR : le conseiller Anselmo Marandola  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2019 à 18 h 30 soit approuvé tel que soumis.

**ADOPTÉE**

**SUJETS QUI DÉCOULENT DES PROCÈS-VERBAUX**

---

Aucun

## PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

---

Une première période de questions fut tenue durant laquelle les sujets suivants ont été discutés :

- Sujets pour l'édition du printemps de l'Express de Gore
- Problématique avec la location de chalet à court terme
- Abus du stationnement à la halte municipal
- Le règlement 234 pour la fermeture de certains chemins municipaux

## DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT DES DÉPENSES DE PLUS DE 25 000 \$ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

---

La liste des contrats comportant des dépenses de plus de 25 000 \$ est présentée à l'annexe A du procès-verbal de cette assemblée et en fait partie intégrante. Ce rapport est présenté selon l'article 961.4 du Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1).

(<https://www.cantondegore.qc.ca/fr/publications/documents/> « gestion contractuelle »)

### 2020-01-005 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 5 542 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 21 JANVIER 2020

---

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du Canton de Gore souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 542 000 \$ qui sera réalisé le 21 janvier 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
164	261 900 \$
177	106 600 \$
165-1	315 400 \$
194	4 858 100 \$

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 164, 177, 165-1 et 194, la Municipalité du Canton de Gore souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

IL EST **PROPOSÉ PAR** : le conseiller Anselmo Marandola

**APPUYÉ PAR** : la conseillère Anik Korosec

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 21 janvier 2020 ;

2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 21 janvier et le 21 juillet de chaque année ;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7) ;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. D'ARGENTEUIL  
570, RUE PRINCIPALE  
LACHUTE, QC  
J8H 1Y7

**QUE** les obligations soient signées par le maire et la secrétaire-trésorière. La Municipalité du Canton de Gore, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 164, 177, 165-1 et 194 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 21 janvier 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE**

**2020-01-006 ACCEPTATION DE SOUMISSION ET FINANCEMENT D'EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 5 542 000 \$, CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 164, 177, 165-1 ET 194**

---

**CONSIDÉRANT QUE** conformément aux règlements d'emprunts numéros 164, 177, 165 1 et 194, la Municipalité du Canton de Gore souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Gore a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 21 janvier 2020, au montant de 5 542 000 \$ ;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de *la Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

**1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

196 000 \$	2,00000 %	2021
200 000 \$	2,05000 %	2022
204 000 \$	2,05000 %	2023
209 000 \$	2,10000 %	2024
4 733 000 \$	2,15000 %	2025

Prix : 98,46000

Coût réel : 2,49762 %

**2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.**

196 000 \$	2,00000 %	2021
200 000 \$	2,00000 %	2022
204 000 \$	2,00000 %	2023
209 000 \$	2,10000 %	2024
4 733 000 \$	2,15000 %	2025

Prix : 98,00800

Coût réel : 2,60086 %

**3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.**

196 000 \$	2,00000 %	2021
200 000 \$	2,00000 %	2022
204 000 \$	2,10000 %	2023
209 000 \$	2,15000 %	2024
4 733 000 \$	2,25000 %	2025

Prix : 98,18241

Coût réel : 2,65715 %

**CONSIDÉRANT QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Anselmo Marandola

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Anik Korosec

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

**QUE** l'émission d'obligations au montant de 5 542 000 \$ de la Municipalité du Canton de Gore soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. ;

**QUE** demande soit faite à ce dernier de mandater le Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;

**QUE** le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**ADOPTÉE**

2020-01-007

**AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE POUR LE PARTAGE DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE AVEC LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WENTWORTH**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités du Canton de Gore et du Canton de Wentworth ont chacune un service de Sécurité Incendie ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités souhaitent partager les services du Directeur du service de sécurité incendies (DSSI) du Canton de Gore et de fixer les modalités d'un tel partage, conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale a présenté l'entente aux membres du conseil.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR :** le conseiller Clark Shaw

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** le maire et la directrice générale à signer l'entente pour le partage du Directeur du service de sécurité incendie de la Municipalité du Canton de Gore avec la Municipalité du Canton de Wentworth.

**ADOPTÉE**

2020-01-008

**OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE COUR À BOIS POUR LE JEU MODULAIRE AU PARC MUNICIPAL**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a prévu dans son budget 2020, des améliorations au parc municipal situé au 45 chemin Cambria ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire offrir des jeux modulaires qui mettent en valeur l'aspect naturel du territoire tout en donnant un défi aux jeunes résidents qui fréquentent le parc ;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de prix a été faite auprès de l'entreprise Cour à Bois par la directrice générale ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR** : la conseillère Shirley Roy

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'OCTROYER** le contrat pour le jeu modulaire à l'entreprise Cour à Bois pour une somme de 59 586,94 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE**

**2020-01-009    AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE MARQUAGE DE CHAUSSÉE POUR L'ANNÉE 2020 AVEC OPTION DE RENOUVELLEMENT POUR 2021, 2022 ET 2023**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire recevoir des soumissions pour le marquage de chaussée de certains chemins municipaux asphaltés pour l'année 2020.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : la conseillère Shirley Roy

**APPUYÉ PAR** : la conseillère Anik Korosec

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** le directeur général adjoint à procéder à un appel d'offres sur invitation pour le marquage de chaussée de certains chemins municipaux asphaltés pour l'année 2020.

**ADOPTÉE**

**2020-01-010    PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ FINAL NUMÉRO 4 POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU CHEMIN WILLIAMS**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté la résolution no. 2019-04-92 afin d'octroyer le contrat pour l'exécution des travaux de construction du chemin Williams à « Les Entreprises Claude Rodrigue inc. » pour la somme de 849 080,03 \$ taxes incluses ;

**CONSIDÉRANT QUE** le décompte final numéro 4 a été soumis pour les travaux de construction du chemin Williams ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du paiement du décompte final numéro 4 déposée par l'ingénieur Jean-Michaël Dufort de l'Équipe Laurence ;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie « Les Entreprises Claude Rodrigue inc. » est inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

**IL EST PROPOSÉ PAR** : la conseillère Anik Korosec

**APPUYÉ PAR** : le conseiller Clark Shaw

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**D'AUTORISER** le paiement du décompte final numéro 4 pour la somme de 378 788.44 \$, taxes incluses, pour les travaux effectués dans le cadre du projet de construction du chemin Williams conditionnellement à ce que « les Entreprises Claude Rodrigue » fournisse les preuves de paiement des sous-traitants et les attestations CNESST et CCQ, tel qu'indiqué à l'article 17 des clauses administratives particulières du contrat (Section E) ;

**D'ÉMETTRE** le paiement selon les modalités recommandées par les procureurs de la municipalité suite à l'inscription de « Les Entreprises Claude Rodrigue inc. » au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ;

**DE SPÉCIFIER** qu'une retenue égale à 10 % de la valeur des travaux effectués, soit de 36 605.88 \$, est appliquée comme prévu dans le contrat intervenu avec l'entrepreneur ;

**D'IMPUTER** cette dépense au poste budgétaire 03-310-35-000 « AFF. – RUE WILLIAMS ».

**ADOPTÉE**

**2020-01-011 MODIFICATION AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'INSPECTEUR EN URBANISME POUR LES PROJETS SPÉCIAUX**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit modifier les conditions de travail de l'inspecteur en urbanisme pour les projets spéciaux en diminuant le nombre d'heures hebdomadaires travaillées relié à ce poste ;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Maxime Asselin occupe ce poste depuis le mois de mars 2019.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Clark Shaw

**APPUYÉ PAR** : la conseillère Shirley Roy

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :

**DE MODIFIER** le nombre d'heures hebdomadaire du poste d'inspecteur en urbanisme pour les projets spéciaux occupé par monsieur Maxime Asselin à vingt-quatre (24) heures par semaine, et ce, à partir du 3 février 2020 ;

**ADOPTÉE**

**MODIFICATION À LA RÉOLUTION 2019-10-253 CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DU DÉNEIGEMENT DE CERTAINES RUES PRIVÉES**

---

Sujet annulé

**2020-01-012 SIGNATURES OFFICIELLES - S.A.A.Q.**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal doit renouveler chaque année la procuration des représentants de la municipalité pour la S.A.A.Q.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : le conseiller Alain Giroux



**APPUYÉ PAR** : le conseiller Donald Manconi  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6) :  
**D'AUTORISER** Madame Diane Chales à signer tous les documents nécessaires auprès de la S.A.A.Q pour toutes transactions concernant tous les véhicules municipaux.

**ADOPTÉE**

### **DÉPÔT DU RAPPORT DES INSPECTEURS MUNICIPAUX POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2019**

---

Durant le mois, nous avons délivré 6 permis comme suit :

- 01 permis de renouvellement de nouvelle construction ;
- 01 permis d'installation septique ;
- 03 permis de lotissement ;
- 01 certificat d'autorisation (dont 0 pour l'abattage d'arbre résidentiel).

### **DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2019**

---

La secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport préparé par le directeur du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de décembre 2019.

#### **2020-01-013 APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du rapport daté du 7 janvier 2020 concernant les factures et les salaires payés au mois de décembre 2019 et les factures à payer du mois de janvier 2020.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : la conseillère Anik Korosec  
**APPUYÉ PAR** : le conseiller Anselmo Marandola  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

**D'APPROUVER** les comptes et les salaires payés pour le mois de décembre 2019 et les comptes à payer totalisant 643 143.75 \$ et d'en autoriser le paiement ;

**QUE** le rapport daté du 7 janvier 2020 est annexé au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

#### **2020-01-014 RÉSOLUTION POUR CONTESTER LE PROJET DE LOI N° 48, LOI VISANT PRINCIPALEMENT À CONTRÔLER LE COÛT DE LA TAXE FONCIÈRE AGRICOLE ET À SIMPLIFIER L'ACCÈS AU CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES**

---

**CONSIDÉRANT** le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles* ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi a pour effet de plafonner l'évaluation foncière

agricole ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet à un impact direct important sur les finances des municipalités ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi représente une atteinte à l'autonomie municipale ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi induit une iniquité entre les contribuables municipaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités doivent taxer davantage les autres classes de contribuables ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi favorise les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de loi ne favorise pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec doit adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Shirley Roy

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Anik Korosec

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

**QUE** la municipalité du Canton de Gore :

- **EXPRIME** son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle ;
- **DEMANDE** au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole.

**DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, à la ministre régionale responsable des Laurentides, M<sup>me</sup> Sylvie D'Amours, à la députée d'Argenteuil M<sup>me</sup> Agnès Grondin, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

**ADOPTÉE.**

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Une deuxième période de questions fut tenue durant laquelle les sujets suivants ont été discutés :

- Avancement du dossier de contestation de l'orientation 10 de la MRC
- Accès internet haute vitesse sur le territoire du Canton de Gore
- Déneigement des chemins privés
- Surplus financières de la municipalité
- Dossier juridique de carrière

### **2020-01-015 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Donald Manconi

**APPUYÉ PAR :** la conseillère Shirley Roy

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (6)

**DE CLORE** et lever la présente séance à 20 h 50.

**ADOPTÉE.**